



La Minute Rotarienne est destinée à être lue pendant les réunions statutaires des Rotary-Clubs afin de parfaire la culture Rotarienne de chacun de leurs Membres. Une version vidéo du même contenu est disponible sur la chaîne Youtube dédiée

Famille	Module	Date
Effectifs	EFF - 13	28/01/2018
Les classifications professionnelles		

Un Rotarien est choisi pour ses qualités éthiques et professionnelles.

La classification professionnelle doit décrire l'activité principale de l'entreprise, de la société ou de l'institution dont il dépend pour sa profession principale.

Ce principe des classifications, spécificité du Rotary, permet à un club de refléter la composition socioprofessionnelle de sa collectivité.

Le club ne peut admettre un nouveau membre actif si sa classification a déjà plus de quatre représentants, sauf si le club a plus de cinquante membres.

Dans ce cas, une classification ne peut pas représenter plus de 10 % des membres actifs du club.

Les membres retraités ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

L'admission d'un Rotarien en provenance d'un autre club sous sa classification est autorisée même si les limites imposées sont temporairement dépassées

Le Rotary ne propose pas de liste de classifications afin de permettre la prise en compte de nouveaux secteurs d'activités.

